

TABLEAU COMPARATIF

Proposition de résolution n° 46 (1999-2000) de MM. Marcel Deneux, Jean Bizet et plusieurs de leurs collègues	Proposition de résolution n° 47 (1999-2000) de MM. Jean Bizet, Marcel Deneux, et plusieurs de leurs collègues	Proposition de résolution n° 55 (1999-2000) de Mme Hélène Luc, MM. Gérard Le Cam, Jack Ralite et plusieurs de leurs collègues	Proposition de résolution de la commission
Le Sénat,	Le Sénat,	Le Sénat,	Le Sénat,
Vu l'article 88-4 de la Constitution,	Vu l'article 88-4 de la Constitution,	Vu l'article 88-4 de la Constitution,	Vu l'article 88-4 de la Constitution,
Vu la communica- tion de la Commission eu- ropéenne au Conseil et au Parlement européen n° E-1285 du 8 juillet 1999 relative à l'approche de l'Union eu- ropéenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce,	Vu la proposition E 1285 portant communi- cation de la Commission relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation Mon- diale du Commerce,	Vu la communication de Commission européenne au Conseil et au Parlement européen du 8 juillet 1999, relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (COM (99) 331 final/document E 1285),	Vu la communi- cation de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen n° E-1285 du 8 juillet 1999 relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation Mon- diale du Commerce,
	Rappelant l'attachement que la France porte à l'Organisation Mondiale du Commerce, en raison de la place qu'elle offre à l'ensemble des pays, quel que soit leur état de dé- veloppement, de son rôle éminent dans le règlement des conflits, et de sa con- tribution au développe- ment des échanges, fac- teur de stabilité et de progrès ;		

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Vu l'avis 1/94 du 15 novembre 1994 de la Cour de justice des Communautés européennes qui établit un partage de compétences entre l'Union européenne et ses Etats membres pour conclure des accords internationaux en matière de commerce de marchandises et de services et de protection de la propriété intellectuelle,

Vu l'accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), auquel sont annexés les différents accords concluant les négociations commerciales du cycle d'Uruguay, signé le 15 avril 1994, dont la ratification a été autorisée par la loi n° 94-1137 du 27 décembre 1994, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995,

Vu les déclarations ministérielles de l'OMC adoptées par la Conférence ministérielle de Singapour le 13 décembre 1996 et par la Conférence ministérielle de Genève le 20 mai 1998,

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Vu l'avis 1/94 du 15 novembre 1994 de la Cour de justice des Communautés européennes, qui établit un partage de compétences entre l'Union européenne et ses Etats membres pour conclure des accords internationaux en matière de commerce de marchandises et de services et de protection de la propriété intellectuelle,

Vu l'accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), auquel sont annexés les différents accords concluant les négociations commerciales du cycle d'Uruguay, signé le 15 avril 1994, dont la ratification a été autorisée par la loi n° 94-1137 du 27 décembre 1994, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995,

Vu les déclarations ministérielles de l'OMC adoptées par la Conférence ministérielle de Singapour le 13 décembre 1996 et par la Conférence ministérielle de Genève le 20 mai 1998,

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Vu les conclusions des Conseils européens de Berlin des 24 et 25 mars 1999 sur l'Agenda 2000 et de Cologne des 3 et 4 juin 1999 sur l'OMC,

Considérant que l'article 20 de l'accord sur l'agriculture et l'article XIX de l'accord général sur le commerce des services de l'Accord de Marrakech, disposent que devront commencer en janvier 2000 de nouvelles négociations commerciales sur l'agriculture et sur les services,

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Vu les conclusions des Conseils européens de Berlin des 24 et 25 mars 1999 sur l'Agenda 2000 et de Cologne des 3 et 4 juin 1999 sur l'OMC,

Considérant que l'article 20 de l'accord sur l'agriculture et l'article XIX de l'accord général sur le commerce des services de l'Accord de Marrakech, disposent que devront commencer en janvier 2000 de nouvelles négociations commerciales sur l'agriculture et sur les services,

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Considérant que la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se réunira à Seattle (Etats-Unis d'Amérique) du 30 novembre au 3 décembre 1999, déterminera le contenu du prochain cycle et les modalités de ces négociations commerciales,

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

Constatant l'ouverture à Seattle, le 30 novembre 1999, d'un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'OMC, conformément à l'agenda incorporé figurant à l'accord de Marrakech ; estime indispensable qu'il y soit discuté, outre des questions relatives à l'agriculture et aux services, des questions nouvelles rendues nécessaires pour permettre une meilleure gestion des conséquences de la mondialisation ; souhaite ardemment que les membres de l'OMC puissent parvenir à s'accorder sur un ordre du jour élargi ;

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

Considérant que la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se réunira à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999, aura à déterminer l'étendue des sujets abordés au cours du prochain cycle ainsi que les conditions de ces négociations commerciales,

**Proposition de résolution
de la commission**

Considérant que la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se réunira à Seattle aux Etats-Unis d'Amérique du 30 novembre au 3 décembre 1999, devra décider de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et arrêter l'ordre du jour et les modalités de ces négociations,

Se félicite de ce qu'une position commune aux Quinze membres de l'Union européenne ait pu être définie afin de confier à la Commission la conduite des négociations lors de cette Conférence sur les thèmes de travail définis par les Conseils des 11 et 26 octobre 1999 ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Rappelle
l'attachement de la
France au rôle que joue
l'OMC, à la place qu'elle
offre à l'ensemble des
pays, quel que soit leur
état de développement,
ainsi qu'à sa contribution
aux règlements des con-
flits commerciaux, et au
développement des échan-
ges, facteur de stabilité et
de progrès ;

Souhaite qu'à
l'occasion de la Confé-
rence de Seattle un bilan
du précédent cycle de né-
gociations soit établi ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

**Estime indis-
pensable qu'il y soit dis-
cuté, non seulement** des
questions relatives à
l'agriculture et aux servi-
ces constitutives de «
l'agenda incorporé » de
Marrakech, **mais égale-
ment des droits de
douanes sur les produits
industriels, de la protec-
tion de la propriété in-
tellectuelle, des marchés
publics, des obstacles
techniques aux échanges
ainsi que des « nouveaux
sujets » qu'il est néces-
saire de lier au com-
merce international,
comme les normes fon-
damentales du travail,
l'environnement, la sé-
curité alimentaire,
l'investissement et le
droit de la concurrence ;**
souhaite en conséquence
que les membres de
l'OMC parviennent à
s'accorder sur un ordre
du jour élargi ;

Considérant que la
mondialisation des marchés
affecte de plus en plus les
conditions de l'emploi, de
la production, des investis-
sements, du développement
et de l'aménagement du
territoire, de la répartition
des activités des popula-
tions et des richesses,

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Considérant que la mondialisation, conçue comme processus irréversible d'évolution des sociétés à l'aube du prochain millénaire, peut aussi être un formidable vecteur de progrès social, d'épanouissement humain, d'ouverture des nations et des peuples sur le monde et de rencontre des cultures et des savoirs contre toutes les formes d'intégrisme et de nationalisme d'un autre âge,

Considérant que la mondialisation de type capitaliste et la domination de puissantes firmes multinationales qui l'accompagnent ont pour conséquence le pillage irraisonné des ressources de la planète, la dégradation de l'environnement, l'insécurité croissante des produits destinés à la consommation animale et humaine et l'uniformisation des cultures locales, régionales et nationales,

Considérant que la progression exponentielle du commerce mondial contribue à accroître de façon inacceptable les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres mais également les écarts de revenus à l'intérieur de chaque pays,

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Considérant aussi qu'au sein de chacun de ces pays des pans entiers de leurs économies sont mis à mal par l'ouverture à la concurrence et la soumission aux règles du libéralisme avec la disparition d'activités essentielles, la destruction de leurs industries, la délocalisation des capitaux et la suppression d'emplois,

Considérant l'aspiration légitime des peuples à vivre des richesses de leurs pays, à participer au commerce international dans un rapport de réciprocité et de respect mutuel, à maîtriser les conditions de leurs développements économiques, sociaux et culturels,

Considérant le souci des pays écartés de la croissance mondiale à participer à des négociations internationales qui conditionnent l'avenir individuel et collectif de chaque citoyen du monde,

Considérant comme souhaitable la constitution d'un monde multipolaire basé sur des rapports de coopération, de réciprocité, dans le respect des règles démocratiques et des souverainetés nationales,

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Considérant qu'à cet égard l'Union européenne, porteuse de valeurs sociales et culturelles et disposant d'un poids économique et commercial non négligeable sur la scène internationale, doit contribuer à rééquilibrer les rapports internationaux et lutter contre l'hégémonie des États-Unis d'Amérique,

Considérant en conséquence que l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC doit inaugurer un nouveau modèle de civilisation en faveur d'un développement durable, solidaire et partagé, du progrès social et humain, dans le respect des équilibres environnementaux, territoriaux et écologiques, il est pour cela nécessaire d'appliquer le principe de multilatéralisme accepté par tous les États à l'inverse de la loi du plus fort ainsi que la réglementation, le contrôle et l'organisation des relations économiques internationales à l'inverse de la logique de concurrence et de libéralisation,

Considérant que les objectifs de l'OMC, établis sur les principes de libéralisation des échanges et de dérèglementation généralisée des économies nationales, ne sont pas adaptés pour répondre aux besoins des populations,

Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues

Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues

Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues

Proposition de résolution
de la commission

Considérant que le mode de fonctionnement de l'OMC, et particulièrement l'Organe de règlement des différends (ORD) n'est pas satisfaisant en l'état,

I – Au sujet des conditions de la négociation

1. Demande à la Commission européenne, avant l'ouverture du nouveau cycle des négociations, un audit général sur les conséquences économiques, sociales, culturelles, territoriales et environnementales de l'Accord de Marrakech; demande en outre à la Commission européenne de ne prendre aucun engagement tant que cet audit ne sera pas achevé.

Soutient la position défendue par la Commission et le Conseil d'un cycle global de négociations, supposant l'obtention d'un accord sur l'ensemble à l'issue des négociations, et non la recherche d'accords sectoriels qui seraient susceptibles de ne pas accorder à toutes les parties des avantages comparables et de remettre en cause le résultat final de la négociation ;

Soutient la position défendue par la Commission et le Conseil en faveur d'un cycle global de négociations, supposant l'obtention d'un accord sur l'ensemble à l'issue des négociations, et non la recherche d'accords sectoriels, **de façon à aboutir à un accord équilibré et profitable à tous les membres de l'OMC ;**

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

2. Demande le report de toute décision tant que le mandat confié par le Congrès américain au négociateur représentant les États-Unis ne sera pas clairement défini et précisé.

3. Approuve le principe de l'ouverture d'un cycle complet de négociations qui ne se limite pas à l'agriculture et aux services et intègre les normes sociales et environnementales ; approuve également le principe d'un « engagement unique » selon lequel rien ne sera décidé tant qu'aucun accord n'aura été trouvé sur l'ensemble des questions abordées, refusant ainsi tout accord partiel avant la fin du cycle des négociations ; estime en revanche que la durée de trois ans préconisée par la Commission européenne pour ce cycle ne doit pas constituer une date butoir s'il s'avérait que son respect pouvait porter préjudice au contenu même des accords ;

Souhaite que l'Union européenne insiste pour que l'administration américaine dispose rapidement d'un mandat de négociation du Congrès américain ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

Se prononce avec force en faveur de la priorité accordée aux pays en voie de développement et soutient la volonté exprimée par l'Union de tenir compte de leurs particularismes et de leur fragilité pour accompagner leur intégration dans le commerce international ; souhaite l'amélioration des conditions d'échange qui pourraient leur être accordée ;

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Approuve la volonté d'accorder une priorité, lors des prochaines négociations, à l'intégration des pays en voie de développement dans les échanges commerciaux internationaux et soutient le souhait exprimé par l'Union de tenir compte de leurs particularismes en leur accordant un traitement différencié ; demande que le traitement des pays en voie de développement distingue les pays émergents des pays les moins avancés ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

4. Demande à la Commission européenne de s'opposer catégoriquement à toutes propositions qui auraient pour conséquence d'aggraver les conditions de la concurrence, de poursuivre l'ouverture des marchés ou de remettre en cause les accords préférentiels ; demande pour cela à l'Union européenne, en recherchant le soutien du plus grand nombre de pays et prenant appui sur les organisations non gouvernementales, d'obtenir une révision des objectifs et des principes régissant l'OMC pour le rapprochement entre les peuples, pour la coopération, la solidarité entre les pays et pour la préservation des accords bilatéraux qui assurent le développement des pays les moins avancés ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

5. Demande également à l'Union européenne d'obtenir une transformation et une démocratisation de la procédure de règlement des différends en vue de répondre aux exigences de transparence, de justice et d'égalité de traitement entre les Etats signataires ; demande à cette fin à la Commission européenne de proposer la reconnaissance du droit pour les organisations non gouvernementales, les organisations syndicales et tout représentant de la société civile de se constituer partie civile ;

6. Souhaite qu'au cours des prochaines négociations les pays en voie de développement et les pays les moins avancés soient en mesure de faire valoir leurs spécificités et être parties prenantes du système commercial international ;

7. Défend le principe selon lequel il est nécessaire de subordonner le commerce international aux autres critères sociaux, juridiques, environnementaux, sanitaires et culturels ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Se réjouit qu'une position commune aux Quinze ait pu être définie afin de confier à la Commission la conduite des négociations sur les thèmes de travail définis par les Conseils des 11 et 26 octobre 1999 ;

8. Approuve à cette fin le principe de favoriser la coopération de l'OMC avec les autres opérations internationales intégrées à l'ONU tout en veillant à ce que l'OMC n'outrepasse pas sa vocation à définir les règles dans le domaine exclusif du commerce international ;

9. Demande que le gouvernement tienne le Sénat régulièrement informé, et au moins trois fois par an, du déroulement de ces négociations, au travers de ses organes compétents et notamment de la Délégation pour l'Union européenne; souhaite à cette occasion que soit créé un office parlementaire spécialisé sur les négociations commerciales internationales ;

II - Au sujet de l'agriculture

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Demande que la politique agricole commune réformée constitue le mandat de négociation de la Commission européenne, ce mandat ayant pour objectif le maintien de la préférence communautaire, du revenu agricole et de la capacité exportatrice de l'agriculture européenne ;

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

10. Demande que la Commission européenne s'oppose à toute mesure qui aurait pour conséquence d'accroître la libéralisation des échanges et de menacer les objectifs de la politique agricole commune que sont la préférence communautaire, la garantie de revenu agricole et la capacité exportatrice de l'agriculture européenne ;

11. Demande à la Commission européenne de faire valoir le caractère spécifique des produits agricoles en terme de qualité, de sécurité, de diversité de l'alimentation, reflet de la richesse culturelle ;

**Proposition de résolution
de la commission**

Demande que la politique agricole commune réformée constitue pour la Commission européenne un socle intangible, ayant pour objectif le maintien de la préférence communautaire, du revenu agricole et de la capacité exportatrice de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire européenne ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

—

Estime nécessaire, à cette fin, que les quinze Etats membres de l'Union européenne maintiennent l'unité de vues dont ils ont su faire preuve lors du Conseil européen de Berlin sur l'Agenda 2000 ;

Invite l'Union européenne à avoir une attitude résolument offensive afin de promouvoir son modèle agricole et alimentaire garantissant la qualité et la diversité des produits, la sécurité sanitaire des consommateurs et le respect de l'environnement, tout en permettant aux entreprises agro-alimentaires européennes d'améliorer leur compétitivité dans les échanges internationaux,

Juge indispensable que l'Union européenne fasse reconnaître le principe de multifonctionnalité de l'agriculture,

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

—

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

—

**Proposition de résolution
de la commission**

—

Estime nécessaire, à cette fin, que les quinze Etats membres de l'Union européenne maintiennent l'unité de vues dont ils ont su faire preuve lors du Conseil européen de Berlin sur l'Agenda 2000 ;

Invite l'Union européenne à avoir une attitude offensive afin de promouvoir son modèle agricole et alimentaire garantissant la qualité et la diversité des produits, la sécurité sanitaire des consommateurs et le respect de l'environnement, tout en permettant aux entreprises agro-alimentaires européennes d'améliorer leur compétitivité dans les échanges internationaux ;

12. Demande à la Commission européenne d'obtenir la reconnaissance du principe de multifonctionnalité de l'agriculture basée sur des techniques de production prenant en compte les aspects économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux ;

Juge indispensable que l'Union européenne fasse reconnaître le principe de multifonctionnalité d'une agriculture fondée sur des techniques de production prenant en compte les aspects économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux de celle-ci ;

Proposition de résolution n° 46 (1999-2000) de MM. Marcel Deneux, Jean Bizet et plusieurs de leurs collègues —	Proposition de résolution n° 47 (1999-2000) de MM. Jean Bizet, Marcel Deneux, et plusieurs de leurs collègues —	Proposition de résolution n° 55 (1999-2000) de Mme Hélène Luc, MM. Gérard Le Cam, Jack Ralite et plusieurs de leurs collègues —	Proposition de résolution de la commission —
<p>Observe qu'il est impératif pour l'Union européenne de protéger efficacement les indications géographiques,</p>		<p>13. Demande la reconnaissance d'un droit pour chaque consommateur de bénéficier d'une alimentation accessible à tous, de qualité, diversifiée et suffisante ;</p>	
<p>Préconise que l'Union européenne obtienne le renforcement des normes internationales de sécurité sanitaire et alimentaire, définies dans le cadre de l'OMS et de la FAO, notamment au sein du Codex Alimentarius, ainsi que la reconnaissance et la définition du principe de précaution,</p>		<p>14. Demande le renforcement des normes internationales de sécurité sanitaires et alimentaires, définies dans le cadre de l'OMS et de la FAO, et la reconnaissance du principe de précaution fondé sur l'inversion de la charge de la preuve pour les produits susceptibles de menacer la santé des consommateurs ;</p>	<p>Préconise que l'Union européenne obtienne le renforcement des normes internationales de sécurité sanitaire et alimentaire, définies dans le cadre de l'OMS et de la FAO, notamment au sein du Codex Alimentarius ;</p>
<p>Souhaite que les négociations internationales de l'OMC permettent le réexamen du statut dérogatoire dont bénéficient les pays émergents, afin de réserver le traitement spécifique et différencié aux pays les moins avancés,</p>			

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Propose que les engagements de l'Union européenne en matière d'accès aux marchés dépendent d'engagements équivalents de ses partenaires commerciaux, après une analyse détaillée pour chaque secteur,

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Souligne la nécessité pour l'Union européenne de faire prendre en compte, dans le champ des négociations, les pratiques restrictives ou à visées commerciales de nos partenaires, en particulier des Etats-Unis, comme les modalités contestables de certaines formes d'aide alimentaire et le recours abusif aux crédits à l'exportation des produits agricoles, ou encore, dans d'autres cas, l'existence de sociétés commerciales d'Etat disposant de droits exclusifs à l'exportation,

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

15. Demande la préservation des accords commerciaux en vigueur permettant de sauvegarder les économies locales de certains pays les moins avancés ;

16. Demande à la Commission européenne de dénoncer les pratiques restrictives ou à visées commerciales de nos partenaires, en particulier les États-Unis, comme les modalités contestables de certaines formes d'aide alimentaire et le recours abusif aux crédits à l'exportation des produits agricoles, ou encore, dans d'autres cas, l'existence de sociétés commerciales d'Etat disposant de droits exclusifs à l'exportation ;

17. Demande à l'Union européenne de défendre une autre conception de l'agriculture non productiviste et non intensive capable d'éliminer la faim dans le monde, de garantir l'indépendance alimentaire, la sécurité d'approvisionnement et l'équilibre des relations internationales ;

**Proposition de résolution
de la commission**

Souligne la nécessité pour l'Union européenne de faire prendre en compte, dans le champ des négociations, les pratiques restrictives ou à visées commerciales de nos partenaires, en particulier des Etats-Unis, tels que les modalités contestables de certaines formes d'aide alimentaire, le recours abusif aux crédits à l'exportation des produits agricoles, ou l'attribution de droits exclusifs à l'exportation à des sociétés commerciales d'Etat ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

Juge indispensable que l'Union européenne recherche, dans le cadre de l'OMC, à établir des règles équitables et transparentes pour le commerce des produits agricoles de base et transformés.

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Juge indispensable que l'Union européenne cherche, dans le cadre de l'OMC, à établir des règles équitables et transparentes pour le commerce des produits agricoles de base et transformés ;

Souhaite qu'en matière de services, secteur dans lequel l'Union européenne et la France disposent d'avantages comparatifs certains, soit négociée une ouverture des marchés des pays tiers aussi large que celle existant actuellement pour le marché communautaire, sous réserve de dispositions spécifiques pour les pays les moins avancés ; préconise un renforcement des disciplines de l'accord général sur le commerce des services, en vue de garantir un environnement réglementaire transparent et prévisible ; demande au Gouvernement de veiller à ce que l'Union européenne obtienne de ses partenaires commerciaux la réciprocité des avantages qu'elle pourrait leur consentir ;

III – Au sujet de «
l'exception culturelle »

Proposition de résolution n° 46 (1999-2000) de MM. Marcel Deneux, Jean Bizet et plusieurs de leurs collègues —	Proposition de résolution n° 47 (1999-2000) de MM. Jean Bizet, Marcel Deneux, et plusieurs de leurs collègues —	Proposition de résolution n° 55 (1999-2000) de Mme Hélène Luc, MM. Gérard Le Cam, Jack Ralite et plusieurs de leurs collègues —	Proposition de résolution de la commission —
	<p>Souligne l'importance qu'elle attache au maintien et à la promotion de la diversité culturelle ; souhaite que les oeuvres de l'esprit soient exclues des négociations ; engage le Gouvernement à veiller, avec la plus grande vigilance, au respect de l'exception culturelle dans tous les aspects de la négociation qui pourraient la contredire, notamment lorsque sera abordé le principe d'un accord multilatéral relatif aux investissements ;</p>	<p>18. Demande que l'Union européenne s'appuie sur les acquis des accords de Marrakech pour exiger le maintien de l'exception culturelle et obtenir la reconnaissance que la culture dans sa définition la plus large ne peut constituer une marchandise ;</p>	<p>Souligne l'importance qu'il attache au maintien et à la promotion de la diversité culturelle ; engage le Gouvernement à veiller, avec la plus grande vigilance, au respect de l'exception culturelle dans tous les aspects de la négociation qui pourraient la remettre en cause, notamment lorsque sera abordé le principe d'un accord multilatéral relatif aux investissements ; demande à ce que soit confirmé le principe de neutralité technologique selon lequel les oeuvres culturelles, quel que soit leur mode de diffusion y compris électronique, relèvent du régime des services ;</p>

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

19. Invite l'Union européenne à proposer que l'UNESCO soit l'enceinte dans laquelle se discutent les règles spécifiques concernant l'audiovisuel et les autres services culturels, quel qu'en soit le support physique, afin de permettre et de garantir le pluralisme et la diversité culturels ainsi que le développement de politiques nationales ou communautaires de soutien à la création artistique ; à cette fin, la Commission européenne doit proposer les moyens de développer et de démocratiser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

IV – Au sujet de l'industrie et des services

20. Demande qu'en matière de services l'Union européenne s'oppose à toute nouvelle déréglementation et libéralisation de secteurs sensibles comme l'énergie, les transports, la santé, l'éducation, les services postaux ainsi que tout autre service public ou relevant de l'intérêt général ;

Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues

Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues

Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues

Proposition de résolution
de la commission

Reconnait, par
ailleurs, l'opportunité de
l'élaboration d'un accord
multilatéral permettant de
fixer le cadre juridique de
l'investissement interna-
tional ;

21. Demande qu'en
matière industrielle la si-
tuation des secteurs à forte
intensité de main d'œuvre
comme le textile ou
l'habillement soit mieux
considérée au regard de la
situation de l'emploi et de
l'aménagement du territoire
;

22. Souhaite également
une meilleure prise en
compte du phénomène de
dumping social pour auto-
riser le cas échéant certains
pays à renforcer leur ni-
veau de protection des
secteurs menacés par des
prix excessivement
bas ;

Approuve
l'ouverture de négocia-
tions en vue d'établir un
accord multilatéral ga-
rantisant un cadre stable
et prévisible pour les in-
vestissements directs
étrangers dans tous les
pays et **souhaite que cet
accord préserve la faculté
des pays hôtes de ré-
glementer l'activité des
investisseurs sur leur
territoire, conformément
aux principes de base de
l'OMC ;**

V – Autres sujets

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Souhaite que, lors du débat consacré à la détermination internationale de normes sociales minimales, toutes assurances soient données aux pays en voie de développement pour que ces normes ne puissent être invoquées dans un seul but de protectionnisme, mais qu'elles répondent au souci de protéger les droits des travailleurs ;

Demande au Gouvernement de veiller à ce que l'Union européenne obtienne de ses partenaires commerciaux la réciprocité des avantages qu'elle leur consentira en matière de libéralisation dans le secteur des services, sans préjudice du traitement particulier consenti aux pays en voie de développement ;

23. Demande que l'Union européenne défende la nécessité auprès des pays membres de l'OMC, et particulièrement des pays en voie de développement, d'établir un lien entre les questions commerciales et les normes fondamentales de travail que l'Union doit contribuer à définir ainsi que les aspirations sociales à de meilleures conditions de vie et de travail ; au-delà de la proposition de la Commission européenne de renforcer la coopération entre l'OMC et l'OIT, qui est certes nécessaire mais insuffisante, il est souhaitable de promouvoir au niveau mondial un modèle social respectueux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Déclaration universelle des droits de l'enfant ;

Souligne la nécessité de déterminer en matière de commerce international des règles sociales minimales ; souhaite que l'Union européenne parvienne à convaincre les pays membres de l'OMC de l'opportunité d'établir un lien entre les règles commerciales multilatérales et ces normes sociales minimales ; demande que toutes assurances soient données aux pays en voie de développement pour que ces normes ne puissent être invoquées dans un but de protectionnisme ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

S'inquiète, par ailleurs, du manque de précision des objectifs retenus en matière de défense de la propriété intellectuelle ; demande au Gouvernement de soutenir toute initiative permettant d'assurer, sur le plan international, le respect de la propriété intellectuelle, notamment en matière d'appellations d'origine qui demeurent insuffisamment protégées ; souhaite, en outre, l'harmonisation des conditions de brevetabilité et des procédures de délivrance des brevets ;

Confirme l'intérêt qu'elle porte au renforcement des synergies entre la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement et des ressources naturelles ; demande que soit formellement imposé le respect des accords environnementaux multilatéraux et que soient prises en compte les exigences du développement durable ;

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

24. Souhaite la prise en compte, en lien avec le commerce, des normes environnementales, notamment celles définies lors des Conférences internationales de Rio et de Kyoto, afin d'intégrer l'impératif de développement durable dans tous les accords de l'OMC ; demande pour cela que l'OMC applique, dans sa procédure de règlement des différends, les règles contenues dans les accords multilatéraux sur l'environnement ;

**Proposition de résolution
de la commission**

S'inquiète, par ailleurs, du manque de précision des objectifs retenus en matière de défense de la propriété intellectuelle ; demande au Gouvernement de soutenir toute initiative permettant d'assurer, sur le plan international, le respect de la propriété intellectuelle, notamment en matière de **droits d'auteurs** et d'appellations d'origine qui demeurent insuffisamment protégés ; souhaite, en outre, l'harmonisation des conditions de brevetabilité et des procédures de délivrance des brevets ;

Estime nécessaire la poursuite des négociations relatives au lien entre la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement ainsi que la prise en compte des exigences d'un développement durable; souhaite que soient **clarifiées les relations entre les règles de l'OMC et les mesures commerciales prises conformément aux dispositions des accords environnementaux multilatéraux** et demande que soit assuré le respect de ces accords ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

25. Souhaite l'élaboration d'un cadre réglementaire permettant d'enrayer les phénomènes de concentrations, de fusions, d'acquisitions à caractère oligopolistique ou monopolistique, ainsi que toute pratique qui en découle d'ententes illicites ou d'abus de position dominante ;

26. Rejette toute idée de retour au projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui visait à adapter les législations nationales aux exigences des firmes multinationales ;

27. Demande à l'Union européenne de proposer au cours des négociations, en liaison avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, la création d'une taxe sur les transactions financières au niveau mondial (taxe Tobin) dont le produit serait affecté notamment à l'aide au développement des pays les moins avancés.

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

Souhaite également la confirmation du droit de recourir à des mesures commerciales restrictives unilatérales fondées sur le principe de précaution, lorsque la santé des citoyens ou la préservation de l'environnement le justifie ;

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

Demande également la confirmation du droit de recourir à des mesures commerciales restrictives fondées sur le principe de précaution, lorsque la santé des citoyens, la protection des consommateurs ou la préservation de l'environnement le justifie ;

Approuve la poursuite de négociations relatives aux liens entre commerce et droit de la concurrence, afin de définir un cadre général fondé sur les principes de transparence et de non-discrimination qui s'appliquerait aux politiques et aux droits nationaux de la concurrence ;

Juge indispensable que l'Union européenne obtienne une réduction des obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux internationaux, notamment en renforçant les dispositions actuelles de l'accord sur les obstacles techniques au commerce ;

**Proposition de résolution
n° 46 (1999-2000)
de MM. Marcel Deneux,
Jean Bizet
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 47 (1999-2000)
de MM. Jean Bizet,
Marcel Deneux,
et plusieurs de leurs
collègues**

**Proposition de résolution
n° 55 (1999-2000)
de Mme Hélène Luc,
MM. Gérard Le Cam,
Jack Ralite et plusieurs
de leurs collègues**

**Proposition de résolution
de la commission**

**Souhaite que
soient poursuivies les
négociations sur la ré-
forme de la procédure
de règlement des diffé-
rends de l'OMC afin de
la rendre plus transpa-
rente et plus impartiale ;**

Observe que le Con-
seil a affirmé
l'importance de maintenir
des contacts étroits avec
les Parlements tant lors de
la préparation de la réu-
nion de Seattle que pen-
dant les négociations ulté-
rieures ; demande donc au
Gouvernement d'assurer
l'information complète et
régulière du Parlement
sur le contenu et les dé-
veloppements de la négo-
ciation, permettant ainsi
la sensibilisation des ci-
toyens aux enjeux et
avancées de celle-ci.

Observe que le
Conseil a affirmé
l'importance de maintenir
des contacts étroits avec
les Parlements, tant lors
de la préparation de la
réunion de Seattle que
pendant les négociations
ultérieures ; demande au
Gouvernement d'assurer
l'information complète et
régulière du Parlement
sur le contenu et les dé-
veloppements de la négo-
ciation.